



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/364
17 septembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
Point 73 d) de l'ordre du jour provisoire*

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DÉCISIONS
ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À SA DIXIÈME SESSION
EXTRAORDINAIRE : INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA
RECHERCHE SUR LE DÉSARMEMENT

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale deux rapports concernant l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement : l'un établi par le Directeur de cet organisme et relatif aux activités (voir annexe I), l'autre émanant du Conseil d'administration (voir annexe II).

* A/51/150.

ANNEXE I

Rapport du Directeur de l'Institut des Nations Unies
pour la recherche sur le désarmement

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 2	3
II. ORGANISATION DES TRAVAUX ET MÉTHODES	3 - 8	3
III. ACTIVITÉS EN COURS	9 - 52	4
A. Sécurité collective	10 - 20	4
B. Études sur la non-prolifération	21 - 30	7
C. Questions de sécurité régionale	31 - 45	8
D. La <u>Lettre de l'UNIDIR</u>	46 - 47	11
E. Base de données informatisées pour l'information et la documentation	48 - 52	12
IV. RELATIONS EXTÉRIEURES	53 - 54	13
V. PUBLICATIONS	55 - 57	13
VI. CONCLUSION	58 - 60	16

I. INTRODUCTION

1. L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) est un organisme créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 34/83 M du 11 décembre 1979 et chargé d'effectuer des recherches indépendantes sur le désarmement et la sécurité internationale.

2. Le présent rapport est présenté en application des résolutions 39/148 H (par. 6), du 17 décembre 1984, et 45/62 G (par. 6), du 4 décembre 1990, de l'Assemblée générale, qui a invité le Directeur de l'Institut à lui faire rapport chaque année sur les activités de cet organisme. L'exposé porte sur la période allant de juillet 1995 à juin 1996^a.

II. ORGANISATION DES TRAVAUX ET MÉTHODES

3. Pour assurer l'exécution des projets prévus dans son programme de recherche approuvé, l'Institut utilise largement les contrats à court terme et fait appel aux services ou à la collaboration d'experts indépendants ou d'organismes de recherche. Il se met en rapport avec ces derniers lorsqu'il les juge qualifiés pour participer à ses activités de recherche, délimite le cadre des travaux et revoit les documents produits avant qu'ils ne soient publiés et diffusés. Des groupes d'experts sont constitués afin que les études soient réalisées suivant une démarche pluridisciplinaire en tenant compte des différents courants de pensée. Dans un souci de coordination, d'économie et d'efficacité, les services de l'ONU sont pleinement mis à profit.

4. Ce système permet à l'Institut de s'assurer les services d'experts reconnus, appartenant ou non aux Nations Unies, et de multiplier ses contacts avec d'autres organismes de recherche et des spécialistes partout dans le monde, conformément au paragraphe 3 de l'article II de son statut, qui stipule que l'Institut doit être "organisé de façon à assurer une participation sur une base politique et géographique équitable".

5. Le programme ordinaire de bourse de l'Institut permet à des spécialistes venus des pays en développement de faire à l'Institut à Genève des recherches sur les questions de désarmement et de sécurité. Les travaux des boursiers sont intégrés dans les projets en cours et représentent une importante contribution aux activités de l'UNIDIR.

6. Outre le programme de bourse, l'Institut invite souvent des spécialistes et des officiers de pays développés. Par ailleurs, un certain nombre de stagiaires fournissent gratuitement une aide considérable. Certains travaillent à temps partiel pour de longues périodes pour une modique rémunération.

7. Les contributions volontaires d'États et d'organismes publics et privés assurent l'essentiel du financement des activités de l'Institut. Celui-ci reçoit aussi, conformément à son statut, une subvention provenant du budget ordinaire de l'ONU pour financer le poste de directeur et ses autres dépenses de personnel.

8. Au cours de la période considérée, les pays ci-après ont annoncé ou versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale de l'Institut : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Brésil, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Indonésie, Malte, Myanmar, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sri Lanka, Suède et Suisse. Les fondations suivantes ont aussi fait des dons à l'UNIDIR : Ford Foundation, MacArthur Foundation, Ploughshares Foundation, Winston Foundation et United States Institute for Peace. L'Institut remercie ces pays et fondations de leurs contributions.

III. ACTIVITÉS EN COURS

9. Le programme de recherche adopté par le Conseil d'administration à sa réunion de juin 1993 comportait trois grands thèmes – sécurité collective dans le cadre des Nations Unies, études sur la sécurité régionale, études sur la non-prolifération – et l'Institut concentre depuis trois ans ses ressources sur les activités correspondantes. Ses thèmes demeurent importants pour la sécurité internationale et pertinents pour l'Organisation. À sa réunion de juin 1995, le Conseil a donc décidé de les maintenir pour 1996 et au-delà – par souci de continuité – tout en mettant l'accent sur de nouvelles questions. Un quatrième thème a été ajouté, à savoir les études préparatoires à la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Les activités relatives à ce thème ont été suspendues en attendant des précisions concernant la date et les modalités d'organisation de la quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement.

A. Sécurité collective

10. Dans le cadre de ses recherches sur la sécurité collective, l'UNIDIR a exécuté un grand projet sur le désarmement et le règlement des conflits. Ce projet a consisté, à partir de 1994, à recueillir des données d'expérience auprès de personnes qui ont participé à la démobilisation et au désarmement de factions en guerre, à analyser un certain nombre d'opérations de paix visant à démobiliser et désarmer des belligérants, à examiner les méthodes et techniques de démilitarisation, et à étudier le rôle que le désarmement des parties peut jouer dans le règlement des conflits internes.

11. Le projet a commencé par l'élaboration et la distribution d'un long questionnaire sur les pratiques en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de démobilisation lors des opérations de maintien de la paix. Pour l'interprétation et le traitement des résultats du questionnaire, l'Institut a bénéficié du concours d'un certain nombre d'officiers. Il s'agit, pendant la période considérée, des lieutenants-colonels Paul Martin (États-Unis), Jakkie Potgieter (Afrique du Sud), Ilkka Tiihonen (Finlande) et Guilherme Theophilo (Brésil). Les réponses obtenues ne permettent certes pas de tirer des conclusions sur le plan statistique mais, dans la plupart des cas, elles ont permis de mieux comprendre les problèmes et les possibilités auxquels fait face le personnel militaire et civil sur le terrain.

12. L'Institut a publié des études de cas sur les opérations de paix suivantes dans lesquelles le désarmement était un volet important de la mission : Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM) et Force d'intervention unifiée

en Somalie (UNITAF), opération du Commonwealth menée en Rhodésie en 1979, Force de protection des Nations Unies (FORPRONU), Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC), Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ) et Groupe d'observateurs militaires (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) au Libéria. D'autres études de cas sont en cours. Chaque étude est réalisée par un jeune chercheur sous la direction d'une personne extérieure et d'un agent de projet. Le projet comprenait donc un volet formation.

13. Une série de documents directifs ont été établis sur des facteurs jugés critiques pour le succès ou l'échec du désarmement et du règlement des conflits. Sept paraîtront dans une publication intitulée Managing Arms in the Peace Process: The Issues sous les titres suivants : "Specificity in Peacekeeping Operation Mandates"; "Consent, Neutrality and Impartiality"; "Is there a Middle Option in Peace Support Operations?"; "Implications for Crisis Containment and Disarmament"; "Peacekeeping and Disarmament: Peace Agreements, Security Council Mandates and Local Disarmament"; "Rules of Engagement and Force Structure and Composition in United Nations Disarmament Operations"; "Consensual Versus Coercive Disarmament"; et "Multinational Peace Operations and the Enforcement of Consensual Disarmament". L'Institut a également publié un volume intitulé "Small Arms Management and Peacekeeping in South Africa", qui traite des questions relatives à la sous-région de l'Afrique australe. Les trois études de ce volume sont intitulées : "Light Weapons and the International Arms Trade"; "Disarmament, Small Arms, and Intra-State Conflict: The Case of Southern Africa"; et "Peacekeeping in Southern Africa: A Regional Model". En outre, l'Institut a publié une étude intitulée "Managing Arms in Peace Processes: Aspects of Psychological Operations and Intelligence".

14. Des ateliers ont été organisés sur les questions d'orientation. Au cours de la période considérée, un atelier sur les divergences entre les conceptions nationales sur le maintien de la paix, l'imposition de la paix et la "zone grise" intermédiaire s'est tenu en Finlande. Un autre atelier sur la formation des soldats de la paix aux opérations de désarmement s'est tenu à Malte.

15. En coopération avec la Quaker House à Genève, l'Institut a tenu trois séances d'information pour présenter les résultats préliminaires du projet et obtenir des réactions à ce sujet. Organisées à l'intention des diplomates, des fonctionnaires et des ONG à Genève, les séances ont porté sur l'expérience de la FORPRONU, sur les études de cas concernant l'Afrique australe et sur des mesures pratiques pour la réalisation d'activités de désarmement pendant les opérations de paix.

16. Deux études sur la formation aux opérations de paix mettant un accent particulier sur la démobilisation et le désarmement sont en cours de réalisation. Une base de données a été mise en place pour faciliter l'accès aux informations à des fins de formation ainsi que la communication entre les centres de formation (Ilkka Tiihonen). Cette base de données pourrait être élargie à l'intention d'autres corps en uniforme que l'armée, notamment la police, la gendarmerie et la douane, qui peuvent jouer un rôle important en matière de surveillance de la circulation transfrontière des armes et le contrôle des armes légères en général.

17. Le projet sur le désarmement et le règlement des conflits ayant porté sur la relation entre la démobilisation et le désarmement, d'une part, et le règlement des conflits, d'autre part, l'étape suivante consistera à étudier le rôle de la démobilisation et du désarmement dans les stratégies de prévention des conflits. Le projet de l'UNIDIR sur le désarmement, le développement et la prévention des conflits en Afrique de l'Ouest vise à examiner des moyens concrets et pratiques d'améliorer la sécurité dans la région, en vue de faciliter la réalisation de projets de développement, en commençant par le cas du Mali. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une action plus élargie menée par l'Organisation des Nations Unies et les institutions donatrices en matière de prévention des conflits. Il se fonde sur les activités des missions envoyées par le Secrétaire général au Mali et dans d'autres pays de la région et est financé par les Gouvernements canadien, néerlandais et norvégien.

18. Pour faire des recommandations judicieuses en matière d'orientation, il faut généralement partir d'une théorie satisfaisante. Pour qu'une action préventive ait quelque chance de succès, elle doit se fonder sur plusieurs piliers, notamment l'aide au développement, une assistance en matière d'environnement, le développement des institutions politiques, la formation de la police civile ainsi que la maîtrise des armements et le désarmement. Une théorie valablement étayée revêt une importance particulière pour les efforts à déployer. Il n'en demeure pas moins que la stratégie appropriée peut échouer faute d'un appui politique. Il faut de ce fait des programmes d'action qui soient assez complets et concrets pour mettre les sociétés sur la voie de la paix et du développement, tout en étant assez modestes pour bénéficier d'allocations de ressources réalistes. Le projet de l'UNIDIR se fonde sur une théorie de l'action préventive ayant pour point de départ le passage d'une société traditionnelle à une société moderne et sur un nouveau mode de prolifération des armes légères.

19. L'Institut entend concrètement étudier les problèmes liés aux stocks d'armes et à leur circulation dans la région et les moyens par lesquels les ressources humaines et matérielles peuvent être utilisées à des fins civiles. L'Institut peut, d'une part, aider à adapter les méthodes et les techniques de démobilisation et de désarmement aux conditions particulières de la région afin d'accroître les possibilités de succès des initiatives et contribuer ainsi effectivement au développement de la région et, d'autre part, promouvoir la coopération régionale en matière de restrictions aux importations et de surveillance des frontières. La première tâche consiste essentiellement à faire la synthèse entre les résultats préliminaires du projet sur le désarmement et le règlement des conflits et les études réalisées sur les armes légères par des spécialistes de la région dans le contexte particulier des pays d'Afrique de l'Ouest. La seconde consiste à organiser, comme proposé dans le rapport du Secrétaire général sur le Mali, un atelier régional réunissant des douaniers, des policiers, des gendarmes et autres, pour examiner les moyens de promouvoir la coopération régionale en matière de lutte contre la circulation des armes. Outre les préoccupations immédiates, la réunion devrait également porter sur des mesures supplémentaires qui pourraient être prises ultérieurement pour veiller à ce que la coopération demeure une réalité.

20. Le Directeur de l'UNIDIR s'est rendu au Mali à la fin de mars 1996 pour des consultations à l'occasion de la cérémonie de la Flamme de la paix qui a eu lieu à Tombouctou et au cours de laquelle 2 654 armes ont été jetées au feu pour marquer la fin de la guerre dans le nord du pays. L'atelier de l'Institut sur la maîtrise des armements et la prévention des conflits est prévu en novembre 1996. Une réunion préparatoire de représentants des commissions nationales des armes légères créées dans certains pays à l'initiative de l'Organisation des Nations Unies s'est tenue à Bamako en juillet 1996, dans le cadre du séminaire sur les relations entre les civils et les militaires dans ce pays, prévu en novembre.

B. Études sur la non-prolifération

21. Lorsqu'une question liée à la maîtrise des armements est inscrite à l'ordre du jour des négociations de la Conférence du désarmement, les travaux de recherche de l'UNIDIR ne sont généralement plus nécessaires. Les parties aux négociations, qui recherchent un terrain d'entente sur les questions concernées, étudient elles-mêmes les différentes options de manière très approfondie.

22. Ainsi, au moment où les participants à la Conférence négociaient un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'UNIDIR venait de publier une étude sur la surveillance à partir de l'espace (publication No 32 de l'UNIDIR, 1994). Bien que la surveillance par satellite ne fasse pas partie des principales techniques de vérification qui seront incorporées au système international de surveillance du traité, elle pourrait présenter des avantages que n'offrirait jamais la surveillance sismique et d'autres méthodes : elle permet en effet de donner l'alerte assez tôt, ce qui donnerait au mécanisme international une chance d'arrêter les essais souterrains en préparation. Elle pourrait être d'un plus grand intérêt ultérieurement.

23. Par ailleurs, l'UNIDIR peut contribuer à informer un plus large public des questions en cours de négociation à la Conférence. Au cours de la période considérée, l'Institut a organisé un séminaire d'information sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en collaboration avec le Service d'information de l'Office des Nations Unies à Genève. Certains des principaux protagonistes des négociations ont participé au séminaire. Les communications et un compte rendu des débats ont été publiés dans un numéro spécial de la Lettre de l'UNIDIR.

24. D'aucuns pensent que l'interdiction des matières fissiles sera la prochaine question qui fera l'objet de négociations par la Conférence. Pendant la phase préparatoire, l'Institut peut aider à déterminer les questions concernées et fournir des données concrètes qui pourraient ultérieurement être examinées par la Conférence. Une première étude réalisée par l'UNIDIR sur le sujet avait déterminé les divers éléments de la proposition d'interdiction et les problèmes y afférents (No 31, 1994). En collaboration avec le groupe de recherche allemand INESAP, l'Institut a organisé un séminaire sur l'interdiction des matières fissiles à Genève au milieu de 1995. Il sera fait une synthèse des documents de cette réunion et des communications faites à un autre séminaire sur le sujet que l'UNIDIR organisera en collaboration avec un groupe britannique, Oxford Research Group, le 29 août 1996. Cette synthèse sera publiée comme rapport de l'UNIDIR.

25. En vue d'une publication conjointe avec l'UNIDIR, le Centre Mountbatten de l'Université de Southampton élabore un compte rendu de la Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le traité et la question de sa prorogation. L'ouvrage sera publié par Westview Press.

26. L'"Option zéro" en matière de désarmement nucléaire constitue l'objectif à long terme qui est inscrit dans un certain nombre de documents des Nations Unies. Pour toutes les parties au Traité sur la non-prolifération – plus de 180 États – il s'agit d'une obligation juridique internationale (voir art. VI), réaffirmée dans le document sur les principes et objectifs du désarmement nucléaire adoptés par la Conférence d'examen et de prorogation tenue en 1995.

27. Jusqu'à une date récente, le désarmement nucléaire était examiné sous l'angle des armes et de leurs vecteurs. Cependant, l'absence totale d'armes nucléaires ne peut s'accompagner d'une stabilité rassurante que si toutes les matières fissiles, ainsi que les infrastructures nucléaires y afférentes, sont placées sous un contrôle international satisfaisant. Si tel n'est pas le cas, un certain nombre de pays peuvent continuer à être potentiellement nucléaires (les pays dits du "seuil"), ce qui n'est pas rassurant. Un numéro de la Lettre de l'UNIDIR consacré à la non-prolifération et au désarmement précise la signification de l'option zéro et les problèmes que pose l'accumulation des stocks de matières fissiles excédentaires.

28. Les études de l'Institut sur la non-prolifération ne sont pas limitées aux questions nucléaires. Dans le cadre du projet sur les mesures de confiance et la maîtrise des armements au Moyen-Orient, l'Institut a examiné l'idée de créer une zone exempte d'armes de destruction massive dans la région (voir la section C ci-dessous).

29. Il y a un an, l'UNIDIR a publié un numéro double de sa Lettre consacré aux mines terrestres. Aux conférences diplomatiques de Vienne et de Genève, qui ont débouché sur un protocole modifié sur les mines terrestres à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, l'Institut était représenté par Joseph Goldblat. M. Goldblat a écrit un chapitre – consacré aux mines terrestres – de l'Annuaire 1995 de l'Institut international de recherche pour la paix de Stockholm. Cet institut rend des services à l'UNIDIR dans d'autres domaines, dans le cadre d'une coopération empreinte de pragmatisme.

30. Au cours de la période considérée, l'UNIDIR a publié un ouvrage sur les perspectives de double usage des satellites, fruit d'une conférence et d'une table ronde sur le sujet organisée par l'UNIDIR durant le Congrès-exposition international sur l'espace tenu à Brême (Allemagne) du 23 au 25 mai 1995.

C. Questions de sécurité régionale

31. Le principal projet de l'Institut en matière de sécurité régionale est consacré au renforcement de la confiance et à la maîtrise des armements au Moyen-Orient. Ce projet, qui a débuté en 1994, devait initialement durer deux ans mais à sa réunion de juin 1995, le Conseil a décidé de le poursuivre au-delà de 1996.

32. Le projet est axé sur les principes de la stratégie commune de sécurité. Cette notion de stratégie commune, définie dans les années 90 devant la nouvelle situation née de la fin de la guerre froide, met davantage l'accent sur la prévention des situations conflictuelles que sur les mesures à prendre face à une menace effective, d'où l'importance du renforcement de la confiance. Sur le plan militaire, la coopération repose sur l'adhésion active des États aux principes selon lesquels la défense du territoire national doit être le seul objectif militaire d'un pays, toute projection de puissance devant être subordonnée aux impératifs du consensus international. Il existe donc une étroite relation entre la stratégie de sécurité commune et la défense non offensive. Enfin, une telle stratégie ne serait pas complète si elle ne comprenait pas des mesures de sécurité collective comme ultime recours en cas d'agression.

33. Le projet a commencé avec une série d'études générales exposant les conditions particulières, les problèmes et les conflits qui existent dans la région et qui militent pour l'instauration de mesures de confiance et de sécurité et la maîtrise des arsenaux. Au cours de la période considérée, des études sur la manière dont les menaces à la sécurité nationale sont perçues, portant sur la zone centrale du Moyen-Orient (essentiellement Israël et les pays voisins) ont été publiées. Des études analogues sont en préparation pour les pays d'Afrique du Nord et du Golfe.

34. Les relations entre États, régimes et acteurs locaux au Moyen-Orient font l'objet d'une autre étude. Celle-ci a pour objectif d'examiner les meilleurs moyens d'intégrer les mesures de confiance et de sécurité dans les politiques nationales. L'analyse de la manière dont les menaces à la sécurité nationale sont perçues par les pays indique clairement que certains d'entre eux sont avant tout préoccupés par les tensions intérieures que peuvent créer les conditions socio-économiques, les questions de nationalité ou d'ethnicité ou les dissensions politiques.

35. La troisième étude entreprise dans le cadre du projet est une compilation des accords et instruments internationaux ayant trait aux mesures de confiance et de sécurité et à la maîtrise des armements au Moyen-Orient, y compris la limitation des transferts d'armes vers cette région. L'inventaire comprend les accords entre États, les instruments s'appliquant à la région mais adoptés individuellement sur le plan multilatéral par des États qui ne font pas partie de celle-ci et les régimes internationaux applicables au Moyen-Orient.

36. Pour être efficace, un système de sécurité régionale doit se fonder sur un ensemble de principes reconnus et durables. À cet égard, on a tenu compte des travaux du Groupe de travail multilatéral sur la maîtrise des armements et la sécurité régionale, constitué dans le cadre de la conférence de paix de Madrid. Le Groupe de travail avait élaboré un document global sur les principes régissant les relations entre États mais un consensus n'a pu se dégager à cause de la question nucléaire.

37. Une autre question d'importance capitale est la délimitation géographique du Moyen-Orient. Pendant longtemps, on a retenu différentes définitions, en fonction de l'objectif poursuivi. En principe, une zone exempte d'armes de destruction massive devrait couvrir un vaste secteur s'étendant de la République

islamique d'Iran à l'est et des pays d'Afrique du Nord à l'ouest. On examine dans une étude la question de la délimitation géographique et les possibilités qui peuvent être envisagées du point de vue de la maîtrise des armements. Elle sera publiée, ainsi que d'autres études, dans un rapport de synthèse à partir de la deuxième année du projet.

38. Le 14 juin 1996, l'UNIDIR a présenté son rapport sur une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient lors d'une conférence de presse organisée conjointement avec le Service d'information. Plus tard, au cours de la même journée, l'Institut a organisé une réunion publique visant à examiner les principaux éléments du rapport qui fait suite à une étude réalisée en 1990 par l'Organisation des Nations Unies et consacrée à une zone exempte d'armes de destruction massive dans la région. Les auteurs du rapport de l'UNIDIR, Jan Prawitz (Suède) et James Leonard (États-Unis) – les principaux consultants de l'UNIDIR pour le projet sur le Moyen-Orient – sont également les coauteurs du rapport de 1990.

39. En Europe, les États neutres et les États non alignés ont adopté des stratégies de défense non offensive bien avant que cette notion n'apparaisse et soit débattue dans le cadre des alliances conclues dans les années 80. Ils n'ont guère pâti d'un système où le rapport de forces ne leur était pas favorable. Au Moyen-Orient, il existera pendant longtemps encore de profondes et multiples disparités entre les forces militaires et les ressources respectives. Pour les États les plus faibles, la meilleure stratégie sera sans doute une stratégie de dissuasion par interdiction, conçue exclusivement pour la défense du territoire national et consistant à faire payer le prix fort à l'agresseur éventuel. En ce qui concerne les États les plus puissants, l'adoption de stratégies de défense moins offensive pourrait contribuer à la stabilité et, par là même, servir les intérêts communs. En collaboration avec le réseau de défense non offensive géré par le Centre de recherche sur les conflits et la paix de l'Université de Copenhague, l'Institut étudie actuellement les conditions et modalités de restructuration des stratégies de défense en vue de l'instauration d'un système de défense non offensive dans la région.

40. Du 14 au 16 juin, l'UNIDIR a organisé à Genève un atelier sur la sécurité commune au Moyen-Orient. L'atelier, qui a porté sur la partie centrale du Moyen-Orient, a examiné les possibilités de restructuration des stratégies de défense dans la région. Étant donné les profondes disparités existantes, les moyens militaires d'assurer la sécurité ne suffiront jamais pour les États qui sont petits et ceux qui sont pauvres, voire pour toutes les parties. Par conséquent, les participants à l'atelier ont également examiné des systèmes de sécurité qui permettraient éventuellement aux protagonistes faibles de retirer des avantages politiques. L'idée, simple, est que si une partie à un arrangement donné était l'objet d'un acte d'agression, l'agresseur s'exposerait à des conséquences qui pourraient changer son analyse coûts-avantages. Quel système de sécurité produirait le plus d'effet et comment articuler au mieux la corrélation entre les arrangements au niveau national et au niveau mondial? L'UNIDIR publiera un rapport spécial à la fin de l'atelier.

41. Un atelier analogue sur la sécurité commune dans les États du Golfe se tiendra à l'automne 1996. Il portera sur la manière dont sont perçues les menaces à la sécurité nationale dans la région et les politiques de sécurité commune.

42. En 1994, l'UNIDIR a créé un groupe d'experts dans le cadre du projet. Le groupe, qui avait au départ une vingtaine de membres venant pour la plupart du Moyen-Orient, en compte actuellement 25. Ces experts ont tenu leur première réunion à Malte en avril 1994, la deuxième à Antalya (Turquie) en novembre 1994 et la troisième à Lund (Suède) en juin 1995. La quatrième et dernière réunion, prévue en Espagne, a été reportée à la fin de 1996.

43. Avant la dernière réunion, le groupe s'efforcera de tenir une conférence sur Internet pour élaborer un relevé de ses conclusions aux fins d'adoption. Le Lawrence Livermore National Laboratory (États-Unis) a offert un logiciel adapté à ce type de conférence. L'UNIDIR n'est en aucun cas tenu par la règle du consensus. Cependant, si les membres du groupe peuvent s'entendre sur des observations et des recommandations de fond, ils n'en auront que plus de poids. Une discussion préparatoire sur Internet – à partir du projet de document qui sera établi par l'UNIDIR – peut permettre d'arrêter collectivement des conclusions à la dernière réunion.

44. Pendant longtemps, les pourparlers multilatéraux sur la maîtrise des armements au niveau gouvernemental (premier volet) ont été dans l'impasse, essentiellement à cause des divergences entre Israël et l'Égypte au sujet de la question nucléaire. Seules des discussions dans le cadre non gouvernemental (deuxième volet) peuvent être menées. Dans le domaine de la recherche, certains instituts mènent des activités dans le cadre du deuxième volet. Tous, plus ou moins, travaillent dans des conditions économiques extrêmement difficiles. Pour bénéficier d'un meilleur financement et coordonner leurs activités plus efficacement, une initiative a été prise de former un groupe constitué d'une demi-douzaine d'instituts, dont l'UNIDIR.

45. En 1995, l'UNIDIR a publié les actes d'une conférence qu'il a organisée à Séoul sur les politiques nucléaires en Asie du Nord-Est. En collaboration avec le réseau de défense non offensive de l'Université de Copenhague, l'UNIDIR envisage une autre réunion, plus petite, sur le renforcement de la confiance, la maîtrise des armements et la normalisation en Asie du Nord-Est, qui aura pour thème central les problèmes de sécurité dans la péninsule coréenne.

D. La Lettre de l'UNIDIR

46. La publication de la Lettre de l'UNIDIR s'est poursuivie, cette revue étant un moyen de maintenir et de développer la coopération entre les instituts de recherche sur le désarmement, la sécurité internationale et d'autres domaines connexes, et de même qu'une source d'information.

47. À la suite de la publication du numéro double de la Lettre consacré à la question des mines antipersonnel (No 28/29), qui avait été établi en prévision de la Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans

discrimination, un numéro spécial sur l'état des négociations relatives au Traité d'interdiction complète des essais a été publié. Ce numéro inaugurerait le nouveau format de la Lettre, dont le nouveau rédacteur en chef est M. Periclès Gasparini Alves. Tout en restant une publication trimestrielle et bilingue, la Lettre comporte plusieurs rubriques novatrices du point de vue de la forme et du contenu. Une rubrique particulièrement bien accueillie a été la rubrique Tribune libre où les membres de la communauté diplomatique peuvent, dans de courts articles, débattre de questions d'actualité sujettes à polémique. Au nombre des thèmes traités par la Lettre en 1995, on citera la "Technologie de l'information" et l'"Après-désarmement nucléaire". Les prochains numéros seront consacrés au désarmement et à la prévention des conflits, aux armes biologiques et au transfert de technologie. Un deuxième numéro spécial paraîtra à l'automne.

E. Base de données informatisées pour l'information et la documentation

48. L'Institut poursuit la mise en place de son service informatisé d'information et de documentation avec quatre objectifs : i) extension et amélioration de ses capacités informatiques (matériels et logiciels); ii) raccordement à des bases de données; iii) coopération avec des organismes du monde entier; et iv) publication d'une nouvelle version du Repertory of Disarmament Research.

49. L'Institut a acheté plusieurs ordinateurs et mis en place un réseau local qui facilite le travail de son personnel et des boursiers. Cela facilite aussi, sur le plan technique, la préparation de ses publications et des documents de conférence. En outre, il a apporté une innovation importante en entreprenant de communiquer à la communauté internationale des données par courrier électronique. Durant l'année 1996, les informations relatives à ses activités présentes et futures devraient être transférées du Gopher d'Internet sur le World Wide Web. Sa base de données sur les recherches (DATARIs) sera accessible sur le Web où tous les instituts qui le souhaitent pourront entrer des données à partir de leurs propres terminaux. Les autres bases de données – DATAreements pour les accords et les projets de traité concernant la sécurité internationale et KEEPeaceDATA relative aux opérations de maintien de la paix – seront également accessibles en direct sous la même forme. Une page Web de l'UNIDIR regroupant des informations relatives aux activités, bases de données et liaisons Web connexes de l'Institut a été conçue. Une nouvelle édition sur support papier du Repertory of Disarmament Research sera établie aussitôt que DATARIs sera accessible en direct.

50. L'UNIDIR a conçu puis mis au point une nouvelle base de données sur les écoles supérieures de maintien de la paix qui peut être consultée sur systèmes de panneaux d'affichage électronique. Cette base sera élargie de manière à inclure des données intéressantes la formation des militaires et autres personnels en uniforme participant aux opérations de maintien de la paix. Ces bases sont pleinement complémentaires et devraient être accessibles sur panneau d'affichage électronique ainsi que sur le World Wide Web.

51. L'Institut a renforcé sa coopération avec diverses institutions et organisations partout dans le monde, offrant à la recherche sur la sécurité et le désarmement ses compétences en matière de collecte d'informations et de services informatiques spécialisés. Il a notamment signé avec la Suisse un accord concernant le suivi de la Conférence sur les instituts et le dialogue en matière de sécurité, tenue à Zurich en avril 1994. Par ailleurs, il participe activement aux réunions annuelles du Groupe de travail européen sur l'information et la documentation, dont l'objectif est d'améliorer la compatibilité des données informatisées des différents organismes européens intéressés. L'Institut accueillera également en septembre 1996 la sixième conférence de ce groupe, qui compte parmi ses membres plus de 40 instituts d'Europe, des États-Unis d'Amérique et du Canada.

52. Le système informatique de l'Institut a été conçu de façon à n'exiger pour son développement que des changements relativement mineurs – par exemple, de nouveaux logiciels et des appareils plus puissants. Bien que le réseau local de l'UNIDIR suffise aux activités actuelles de l'Institut ainsi qu'à celles qui seront menées dans un proche avenir, l'on aura besoin, pour la publication des ouvrages et de la Lettre de l'UNIDIR, de nouvelles composantes qui seront conçues de manière à pouvoir être intégrées à l'architecture informatique locale.

IV. RELATIONS EXTÉRIEURES

53. L'UNIDIR entretient une étroite collaboration avec le Centre pour les affaires de désarmement, au Secrétariat, de façon à assurer la complémentarité et la coordination de leurs activités respectives. Il continue également de coopérer avec d'autres organismes des Nations Unies qui s'occupent des questions de désarmement et de sécurité internationale.

54. Sa Lettre trimestrielle et son Service informatisé d'information et de documentation sont pour l'Institut les principaux moyens de communication avec d'autres organismes de recherche et avec les particuliers, partout dans le monde, qui utilisent les résultats de ces recherches. Les contacts individuels sont importants et ses fonctionnaires ont accepté de nombreuses invitations d'universités, d'instituts de recherche et de forums divers un peu partout dans le monde, qui leur demandaient de venir faire des causeries. De même, des représentants de gouvernements, d'instituts de recherche et d'autres organisations ont souvent été invités à l'UNIDIR. Celui-ci étant situé dans le Palais des Nations, bénéficie en particulier de contacts étroits avec les délégations à la Conférence sur le désarmement. Son personnel a écrit pour la presse des articles sur des questions de sécurité et de désarmement. L'Institut élargit aussi ses relations avec l'extérieur en faisant faire des travaux de recherche et en recrutant des experts pour ses projets.

V. PUBLICATIONS

55. Les études réalisées par l'UNIDIR sont publiées et largement diffusées – c'est ainsi qu'elles sont distribuées gratuitement aux missions diplomatiques, aux instituts de recherche, aux organisations internationales et aux organisations non gouvernementales et que le public peut se les procurer à la Section des ventes de l'ONU et dans d'autres points de vente. L'Institut publie

également les travaux de chercheurs réalisés dans le cadre de son programme de travail, qui sont diffusés de la même manière que les études précitées. Le troisième volet de ses publications, enfin, est la Lettre trimestrielle.

56. Aux termes d'accords conclus par l'Institut, certaines études sont maintenant publiées en anglais par des maisons d'édition, qui les diffusent par leurs réseaux de vente.

57. Au cours de la période considérée, l'UNIDIR a fait paraître les publications suivantes :

Études

Arms and Technology Transfers: Security and Economic Considerations Among Importing and Exporting States. Actes de la Conférence de Genève (14-15 février 1994) publiés sous la direction de Sverre Lodgaard et Robert L. Pfaltzgraff, 1995, publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.95.0.10.

Obligations en matière de désarmement et limitation des armements : problèmes de respect et mesures d'imposition, sous la direction de Serge Sur, 1995, 430 pages, publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.F.95.0.27.

Building Confidence in Outer Space Activities: CSBMs and Earth-to-Space Monitoring, publié sous la direction de Péricles Gasparini Alves, 1995, par Dartmouth (Aldershot) pour l'UNIDIR.

Disarmament and Conflict Resolution Project – Managing Arms in Peace Processes: Somalia, publié sous la direction de Clement Adibe, 1995, 242 pages, publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.95.0.20.

Disarmament and Conflict Resolution Project – Managing Arms in Peace Processes: Rhodesia/Zimbabwe, publié sous la direction de Jeremy Ginifer, 1995, 127 pages, publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.95.0.28.

Disarmament and Conflict Resolution Project – Managing Arms in Peace Processes: Croatia and Bosnia-Herzegovina, publié sous la direction de Barbara Ekwall-Uebelhart et Andrei Raevsky, 1996, 411 pages, publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.96.0.6.

Disarmament and Conflict Resolution Project – Managing Arms in Peace Processes: Cambodia, publié sous la direction de Jianwei Wang, 1996, 243 pages, publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.96.0.14.

Disarmament and Conflict Resolution Project – Small Arms Management and Peacekeeping in Southern Africa, publié sous la direction de Christopher Smith, Peter Batchelor et Jakkie Potgieter, 1996, 125 pages, publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.96.0.16.

Disarmament and Conflict Resolution Project – Managing Arms in Peace Processes: Mozambique, publié sous la direction d'Eric Berman, 1996, 103 pages, publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.96.0.18.

A Zone Free of Weapons of Mass Destruction in the Middle East, publié sous la direction de Jan Prawitz et James F. Leonard, 1996, 134 pages, publication des Nations Unies, numéro de vente: GV.E.96.0.19.

Disarmament and Conflict Resolution Project – Managing Arms in Peace Processes: Liberia, publié sous la direction de Clement Adibe, 1996, publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.96.0.23.

Disarmament and Conflict Resolution Project – Managing Arms in Peace Processes: The Issues, publié sous la direction d'Estanislao Angel Zawels, Stephen John Stedman, Donald C. F. Daniel, David Cox, Jane Boulden, Fred Tanner, Virginia Gamba et Jakkie Potgieter, 1996, publication des Nations Unies (à paraître).

Disarmament and Conflict Resolution Project – Managing Arms in Peace Processes: Haiti, publié sous la direction de Marcos Mendiburu, 1996, publication des Nations Unies (à paraître).

Disarmament and Conflict Resolution Project – Managing Arms in Peace Processes: Nicaragua and El Salvador, publié sous la direction de Paulo Wrobel, 1996, publication des Nations Unies (à paraître).

Disarmament and Conflict Resolution Project – Managing Arms in Peace Processes: Psychological Operations and Intelligence, publié sous la direction de Andrei Raevsky, 1996, publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.96.0.21.

Travaux de recherche

No 35 – The Missing Link? Nuclear Proliferation and the International Mobility of Russian Nuclear Experts, Dorothy S. Zinberg, 1995, 45 pages, publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.95.0.18 (à paraître).

No 36 – Guardian Soldier: On the Future Role and Use of Armed Forces, Gustav Däniker, 1995, 141 pages, publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.95.0.19.

No 37 – National Threat Perceptions in the Middle East, James Leonard, Shmuel Limone, Abdel Monem Said Aly, Yezid Sayigh, the Center for Strategic Studies (Université de Jordanie), Abdulhay Sayed et Saleh Al-Mani, 1995, 109 pages, publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.95.0.24.

Lettre de l'UNIDIR (trimestrielle)

Vol. 8, No 30/95, juin-septembre 1995, Technologie de l'information et sécurité internationale.

Vol. 8, No 31/95, octobre-décembre 1995, Le désarmement nucléaire : Que nous réserve l'avenir?

Numéro spécial, Conférence de presse sur le Traité d'interdiction complète des essais.

VI. CONCLUSION

58. L'Institut est reconnaissant au Siège de l'ONU à New York et à l'Office de Genève de l'appui administratif et autre qu'ils lui ont apportés conformément aux termes de l'article IX de son statut.

59. L'UNIDIR reçoit des contributions volontaires des États Membres ainsi que des dons de fondations publiques et privées. Les dons sont généralement affectés à des projets précis. Il est essentiel que la subvention provenant du budget ordinaire de l'ONU, prévue à l'article VII du statut de l'UNIDIR, soit maintenue. Le financement mixte envisagé dans le statut de l'Institut lui garantit son autonomie, et il faut rappeler que l'impact de ses publications tient à l'indépendance qu'on lui prête dans ses travaux de recherche.

60. L'UNIDIR tire beaucoup de bénéfice des étroits contacts qu'il entretient avec l'ONU et ses États Membres. Ces contacts, qui sont l'une de ses raisons d'être, constituent un atout majeur, déterminant l'orientation et la qualité de ses travaux de recherche. L'autonomie que son statut lui confère au sein de l'ONU a le double avantage de lui permettre de conserver son indépendance tout en étant à proximité de ceux qu'il doit servir. Il s'agit là de conditions uniques pour la recherche appliquée, à un moment où la fonction de l'Organisation en matière de sécurité se trouve considérablement étendue, et l'Institut s'applique donc à se rendre aussi présent et aussi utile que possible.

Note

^a Les rapports précédents ont été publiés sous les cotes A/38/475, A/39/553, A/40/725, A/41/676, A/42/607, A/43/686, A/44/421, A/45/392, A/46/334, A/47/345, A/48/270, A/49/329 et A/50/416.

ANNEXE II

Rapport du Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies
pour la recherche sur le désarmement

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. EXAMEN DU RAPPORT DU DIRECTEUR SUR LES ACTIVITÉS DE L'INSTITUT	1 - 8	18
II. PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'INSTITUT POUR 1997	9 - 47	19
A. Sécurité collective	10 - 21	19
B. Sécurité régionale	22 - 30	21
C. Études sur la non-prolifération	31 - 39	24
D. Quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement	40 - 45	25
E. Coopération entre les instituts de recherche	46	27
F. Programme de bourses	47	27
III. FINANCEMENT	48 - 51	27

Tableaux

1. Contributions volontaires pour 1996 et total des prévisions de recettes du Fonds d'affectation spéciale	29
2. Prévisions de recettes et de dépenses pour 1995 et 1996	30
3. Prévisions des ressources nécessaires pour 1996	31

I. EXAMEN DU RAPPORT DU DIRECTEUR SUR LES ACTIVITÉS DE L'INSTITUT

1. Conformément aux dispositions de l'alinéa i) du paragraphe 2 de l'article IV du statut de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), le Directeur a, le 3 juillet 1996, à Genève, rendu compte au Conseil d'administration des activités de l'Institut pour la période allant de juillet 1995 à juin 1996 et présenté un projet de programme de travail pour 1997.

2. Les membres du Conseil ont conclu que le programme de travail de 1996 avait été mis en oeuvre de façon exemplaire. Le Conseil a donc approuvé le rapport du Directeur, qui sera présenté à l'Assemblée générale (voir l'annexe I du présent rapport).

3. Le Conseil a examiné et approuvé le projet de programme de travail pour 1997, qui sera présenté à l'Assemblée générale (voir la section II ci-après). Il a noté que, comme la direction de l'Institut allait changer, le rapport mettait l'accent sur la mise en oeuvre du programme à court terme.

4. Le Conseil a unanimement déploré l'annonce du Directeur, M. Sverre Lodgaard, selon laquelle il démissionnerait de son poste à l'automne de 1996, et lui a présenté ses vœux de succès dans ses nouvelles fonctions de Directeur de l'Institut norvégien des relations internationales. Le Conseil a chaleureusement remercié M. Lodgaard pour le travail qu'il avait accompli depuis son entrée en fonctions en 1992, et a loué la façon dont il avait orienté l'UNIDIR vers des recherches plus diversifiées portant notamment sur le rôle du désarmement dans le règlement, la gestion et la prévention des conflits.

5. Les membres du Conseil ont également remercié le Directeur adjoint sortant, M. Serge Sur, pour la façon dont il avait servi l'Institut et contribué à ses travaux, et se sont félicités de la nomination de son remplaçant, M. Christophe Carle, qui prendra ses fonctions en automne. Par ailleurs, ils ont loué l'ensemble du personnel pour le dévouement avec lequel il s'était attaché à mettre en oeuvre le programme de l'Institut au cours de l'année écoulée.

6. Le Conseil a estimé qu'afin de rendre l'UNIDIR plus productif et de lui permettre d'effectuer des recherches du même niveau que celles qui se faisaient à l'extérieur, il convenait de le doter, à Genève, d'un personnel de base plus nombreux. Le personnel devait certes rester réduit, mais l'effectif optimal pour un institut du type de l'UNIDIR n'avait pas encore été atteint.

7. Le paragraphe 1 de l'article IV du statut de l'UNIDIR stipule que le Secrétaire général nomme le Directeur de l'Institut après avoir consulté le Conseil d'administration. Conformément à cette disposition, à la demande du Secrétaire général, le Conseil a débattu de la meilleure façon de procéder pour formuler une recommandation concernant la nomination d'un nouveau directeur. Il a conclu que le temps écoulé entre l'annonce de M. Lodgaard et sa réunion était insuffisant pour que tous les candidats qualifiés aient pu manifester leur intérêt pour le poste. Il a donc reporté à une date ultérieure son examen des candidatures. Ses membres ont cependant souligné qu'il convenait de nommer dès

que possible un nouveau directeur pour que les projets en cours puissent se poursuivre sans heurt et que ceux qui finançaient les activités de l'Institut n'en viennent pas à douter de leur viabilité et de leur utilité.

8. Le Conseil a suggéré une marche à suivre pour la sélection du candidat qui serait proposé au Secrétaire général et élaboré des directives à ce sujet. Il a notamment proposé qu'un groupe de contact ou un comité exécutif serve de comité de sélection chargé de recommander un candidat à l'ensemble du Conseil.

II. PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'INSTITUT POUR 1997

9. Le Conseil a décidé qu'afin d'éviter toute solution de continuité, le programme de recherche de l'Institut resterait articulé autour des mêmes quatre grands thèmes (voir annexe I, par. 9).

A. Sécurité collective

10. Le projet sur le désarmement et le règlement des conflits, entrepris dans le cadre des recherches de l'Institut sur la sécurité collective, en est à sa phase finale. Le Conseil s'est déclaré particulièrement satisfait des résultats obtenus. Les données collectées, déjà exploitées dans le programme de publications actuellement en cours, se prêtent en outre à deux types de travaux de synthèse : a) la mise au point d'un répertoire annoté des procédures et techniques de démobilisation et de désarmement et b) une analyse plus générale du rapport entre désarmement et règlement des conflits.

11. Le répertoire annoté indiquerait les conditions dans lesquelles les différentes procédures et techniques ont été appliquées et quels ont été les résultats. Comme deux situations ne sont jamais les mêmes, il serait peu judicieux de tenter de résumer de façon générale les enseignements tirés de l'expérience; en revanche, un répertoire dont on pourrait sélectionner et, le cas échéant, combiner divers éléments faciliterait l'élaboration de stratégies appropriées pour de futures opérations de paix.

12. Dans le nouveau programme de recherche, il est proposé que le projet sur le désarmement et le règlement des conflits continue de s'articuler autour de trois grandes questions : désarmement et prévention des conflits, Casques bleus, désarmement et missions humanitaires, et technologies modernes au service de la paix. Pour ce qui est du désarmement et de la prévention des conflits, un projet concret a été mis au point et un volume raisonnable de ressources a été obtenu. Il reste à élaborer des projets dans les deux autres domaines.

Désarmement et prévention des conflits

13. Le projet sur le désarmement et la prévention des conflits consiste en une étude des moyens concrets et pratiques permettant d'améliorer la sécurité dans les pays d'Afrique de l'Ouest - au Mali tout d'abord - afin de faciliter la réalisation des projets de développement. Il s'inscrit dans un effort plus vaste que déploient les Nations Unies et les pays donateurs en s'appuyant sur les missions du Secrétaire général au Mali et dans d'autres pays de la région.

14. Dans bien des cas, il est impossible de formuler des recommandations pratiques judicieuses sans s'appuyer sur de solides bases théoriques. Comme l'action préventive n'a de chance de succès que si elle repose sur plusieurs piliers – en Afrique de l'Ouest, il s'agit de mesures visant à améliorer la sécurité, à promouvoir l'état de droit, à élargir la participation démocratique, à favoriser le développement et à rapatrier les réfugiés –, il est particulièrement important de disposer d'une base théorique valable pour la planifier. Le projet repose sur un nouveau modèle relatif à la prolifération des armes légères et sur une théorie de l'action préventive qui a pour point de départ la transition des sociétés traditionnelles aux sociétés modernes.

15. Il n'empêche que même une bonne stratégie peut échouer si l'appui politique fait défaut. Il faut donc élaborer des programmes d'action qui soient suffisamment étendus et concrets pour mettre les sociétés sur la voie du développement, mais suffisamment modestes pour rester dans les limites des ressources disponibles. De toute évidence, l'action préventive coûte infiniment moins cher que les opérations de paix lancées lorsque la guerre a déjà éclaté. Pourtant, comme elle n'attire guère l'attention, ne fait l'objet que de peu de publicité et n'est pas très rentable d'un point de vue politique, elle se heurte souvent à de sérieuses contraintes économiques. L'adoption de stratégies cohérentes et la mise en commun des ressources n'en sont que plus importantes. Le projet de l'UNIDIR a pour but de fournir des informations à l'ONU, au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et aux pays donateurs présents en Afrique de l'Ouest afin de les aider dans leurs efforts de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Lorsque ses partenaires le jugent approprié, l'Institut informe aussi directement les autorités et les instituts de recherche des pays d'Afrique de l'Ouest des activités qu'il mène et de leurs résultats.

16. L'UNIDIR est en mesure d'étudier concrètement et de façon relativement approfondie les problèmes liés à l'accumulation et à la circulation des armes légères dans la région, ainsi que les possibilités de conversion à des usages civils des ressources humaines et matérielles. Il peut a) aider à adapter les stratégies et les techniques de démobilisation et de désarmement aux caractéristiques particulières de la région afin que ces opérations aient plus de chances de donner les résultats escomptés et de contribuer vraiment au développement, et b) faciliter la coopération régionale en matière de restrictions des importations et de contrôles frontaliers. Pour ce qui est de la première tâche, il s'agit surtout de combiner les résultats préliminaires du projet sur le désarmement et le règlement des conflits et d'autres études sur les armes légères avec les connaissances disponibles dans la région sur les caractéristiques particulières des pays d'Afrique de l'Ouest. Pour la seconde, il s'agit tout d'abord d'organiser un séminaire régional sur les armes légères et la prévention des conflits dans la région, comme il a été suggéré lors de la mission consultative du Secrétaire général au Mali.

17. Le séminaire réunira, pour la première fois, des représentants des gouvernements et d'autres spécialistes qui examineront les moyens de réduire les flux d'armes légères. L'UNIDIR invitera les participants à examiner la question dans une perspective plus large, celle de la paix et du développement durable dans la région. En effet, si la question de la maîtrise des armements est

examinée hors contexte, elle risque d'être technicisée à outrance et de se détacher des réalités sociopolitiques, ce qui pourrait avoir des conséquences malencontreuses. Le séminaire est prévu pour novembre 1996.

18. À l'initiative du Secrétaire général, des commissions nationales sur les armes légères ont été mises sur pied dans des pays d'Afrique de l'Ouest. Les représentants de ces commissions ont participé à Bamako, à la mi-juillet 1996, à une réunion préparatoire au séminaire sur les relations entre civils et militaires prévu pour novembre 1996. Outre ces représentants, l'Institut prévoit de convier au séminaire des douaniers, des policiers, des gendarmes, des militaires, des représentants de l'ONU et des pays donateurs, et des experts non gouvernementaux. Étant un institut de recherche autonome, l'UNIDIR est libre d'inviter aussi bien les représentants des gouvernements que ceux d'organisations non gouvernementales.

19. Le séminaire sera en partie consacré à des débats sur la situation dans huit pays : le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Tchad. Par ailleurs, les participants tenteront de trouver des terrains d'entente, c'est-à-dire de parvenir à des accords, entre deux ou plusieurs pays, sur des mesures à prendre conjointement pour réduire le flux des armements et améliorer la sécurité dans la région. M. Ivor Richard Fung, qui a été dépêché à Bamako par le Département des affaires politiques et y travaille en coopération avec le représentant résident du PNUD, a été chargé d'aider à l'organisation du séminaire aux niveaux local et régional. Comme l'a montré l'expérience dans d'autres pays, la transition entre la phase de règlement du conflit et la phase de reconstruction s'opère parfois dans des conditions qui laissent à désirer. C'est un problème qui se pose également au Mali : la paix y est fragile et le processus de paix doit donc y être soutenu dès à présent.

Armes légères

20. La maîtrise des problèmes que posent les armes légères est un élément clef de la question. Bien qu'il n'existe pas qu'une seule manière d'aborder des problèmes aussi complexes, l'UNIDIR continue d'axer ses recherches sur les "destinataires", c'est-à-dire les zones où des conflits se préparent ou ont déjà éclaté.

21. L'UNIDIR répond depuis un certain temps déjà à l'appel lancé par le Secrétaire général pour que redoublent les efforts visant à limiter la prolifération des armes légères, qui font la plupart des victimes dans les conflits contemporains. Il poursuivra sur cette voie dans le cadre de ses recherches sur la sécurité collective.

B. Sécurité régionale

22. Les études relatives à la sécurité régionale portent essentiellement sur le Moyen-Orient. Dans le cadre de son projet sur le renforcement de la confiance et la maîtrise des armements au Moyen-Orient, l'UNIDIR mène des activités de recherche appliquée auxquelles participent des experts gouvernementaux et non gouvernementaux. La recherche porte sur les mesures de confiance et de sécurité et sur la maîtrise des armements - armes classiques et armes de destruction

massive – à l'échelle de la sous-région et de la région. Comme le projet sur le désarmement et le règlement des conflits, celui-ci devait s'étaler sur deux ans et se terminer au milieu de l'année 1996. Cependant, l'évolution politique du Moyen-Orient est, et restera probablement pendant un certain temps encore, d'une importance capitale pour la sécurité de la région ainsi que pour la sécurité internationale au sens large. En consacrant deux années à la recherche sur la maîtrise des armements, on ne peut se faire qu'une idée très fragmentaire de la situation. Ayant acquis une certaine compétence en matière de sécurité au Moyen-Orient et établi des réseaux de coopération pour la recherche sur la maîtrise des armements dans la région, l'Institut poursuivra pendant deux années supplémentaires encore ses travaux sur cette question et sur le renforcement de la confiance.

23. Le projet repose sur la notion de sécurité commune (en coopération), dont on ne sait pas encore très bien si les principes qui la sous-tendent resteront valables. Il faudra réexaminer les paramètres de base du projet pour s'assurer que les sujets de recherche restent d'actualité.

24. L'Institut effectue des recherches sur les conditions et modalités d'une réorganisation des positions militaires et de l'adoption de positions non offensives, en particulier dans le centre de la région et dans la zone du golfe arabo-persique. En pratique, on ne sait pas exactement quelle pourrait être l'ampleur de cette réorganisation car le Moyen-Orient ne se prête pas aussi bien que l'Europe centrale, pour laquelle le concept a été créé, à une défense de type non offensif. C'est précisément sur ce point que portera la recherche. On ne peut dire non plus s'il faut s'attendre à voir diminuer la probabilité d'une réorganisation effectuée en coopération. La participation d'experts de la région a ceci de bon qu'elle permet de clarifier les conditions nécessaires à la stabilité militaire et d'élaborer des plans à plus long terme, ce qui suffirait en soi à justifier l'exercice – lequel se résume actuellement à un séminaire à participation réduite pour chaque sous-région.

25. À l'initiative de la France, il a été envisagé de convoquer un séminaire sur les doctrines militaires dans le cadre du processus de maîtrise des armements et de sécurité régionale mais, comme ce dernier a été interrompu, le séminaire, s'il a lieu, devra probablement être organisé en temps qu'activité relevant du deuxième volet. Les débats qui s'y tiendraient pourraient favoriser la transparence et avoir des répercussions diverses sur le plan des politiques; ils seraient susceptibles de donner toute une série de résultats spécifiques. Compte tenu des fluctuations de la situation politique dans la région, il serait probablement difficile d'organiser ce type de débat ouvert, mais il semble néanmoins qu'une tentative serait opportune.

26. Étant donné la taille et les capacités très différentes des uns et des autres, les États qui sont petits et faibles ne pourront jamais compter uniquement sur leurs défenses militaires, pas plus peut-être que les autres parties. Des moyens politiques et institutionnels d'assurer la sécurité seront toujours nécessaires pour que la paix devienne une réelle perspective. Au stade actuel du processus de paix, des systèmes régionaux de sécurité et de coopération ont été proposés et activement soutenus. Ainsi, l'accord israélo-jordanien envisage la tenue d'une conférence sur la sécurité et la coopération au Moyen-Orient. L'élaboration d'autres accords institutionnels

pourrait laisser mieux entrevoir les avantages de la paix au Moyen-Orient. Il ne faut pas s'en tenir aux perspectives destructrices qu'offre la course à la préparation militaire.

27. Au niveau régional, la principale proposition en matière de maîtrise des armements porte sur la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive. L'UNIDIR a analysé cette proposition dans l'un de ses rapports et serait disposé à réaliser des études de suivi au fur et à mesure qu'apparaissent des facteurs susceptibles d'influer sur la possibilité de créer une telle zone et les modalités de sa création. Au niveau sous-régional, il faudrait prêter plus d'attention à la zone du golfe Arabo-Persique, sur laquelle porte une étude que vient d'entreprendre l'Institut concernant la perception des menaces et les mesures permettant de les atténuer.

28. Les partisans de la maîtrise des armements sont peu nombreux au Moyen-Orient et, dans la plupart des cas, ils ne sont pas assez puissants pour avoir une véritable influence politique. La communauté internationale, et en particulier les participants extérieurs au processus de maîtrise des armements et de sécurité régionale, feraient bien d'investir davantage dans la formation de spécialistes gouvernementaux et d'experts indépendants. À quelques notables exceptions près, pratiquement aucune initiative n'a été prise dans ce sens malgré le profond intérêt affiché pour la maîtrise des armements et le désarmement. Bien entendu, les activités de formation peuvent être menées sous différentes formes et dans des cadres différents. L'une des possibilités consisterait à entamer la mise sur pied des centres de sécurité régionale, approuvés en principe dans le cadre du processus de maîtrise des armements et de sécurité régionale, en commençant par des activités de formation et de recherche, qui suscitent relativement peu de controverses. Dans une large mesure, il est préférable que les activités de formation soient menées en tant qu'activités relevant du deuxième volet par des institutions et des personnes non directement concernées par la situation politique de la région.

29. Le degré de priorité que l'UNIDIR devra accorder à la poursuite de ces recherches et activités dépendra non seulement de l'évolution de la situation politique de la région et d'autres facteurs déterminants pour l'utilité de ses travaux, mais aussi des ressources disponibles. À l'avenir, l'UNIDIR s'efforcera d'obtenir davantage de fonds, en collaboration avec un groupe d'instituts de recherche sur la sécurité au Moyen-Orient en train de se constituer. Les membres de ce groupe se mettront d'accord sur la manière dont ils se répartiront les tâches, ce qui influera également sur le programme de travail de l'UNIDIR.

30. En dehors du Moyen-Orient, le projet sur le désarmement, le développement et la prévention des conflits en Afrique de l'Ouest constitue une autre étude sur la sécurité régionale. À plus petite échelle, l'Institut prévoit d'examiner des questions relatives au renforcement de la confiance, à la maîtrise des armements et à la normalisation en Asie du Nord-Est, en particulier dans la péninsule coréenne. Il envisage d'organiser un séminaire sur ces questions en collaboration avec le Réseau de défense non offensive de l'Université de Copenhague.

C. Études sur la non-prolifération

31. On s'accorde à reconnaître que le prochain objet de négociation de la Conférence du désarmement sera la convention interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes. La Conférence est parvenue à un accord sur le mandat de négociation, qui reconnaît la divergence des opinions existant, jusqu'à nouvel ordre, sur la question des stocks.

32. La question de l'élimination des matières fissiles excédentaires dans des conditions de sécurité revêt une importance croissante. L'accumulation des stocks de matières fissiles excédentaires provenant du secteur militaire et l'augmentation des quantités de plutonium utilisé dans les cycles de combustible civil rendent urgent et impératif le contrôle comptable de ces matières. Dans le contexte de relations bilatérales États-Unis d'Amérique-Russie, des études approfondies ont été consacrées aux moyens de faire face aux risques de prolifération. D'une manière générale, les options existantes en matière de gestion internationale des matières fissiles excédentaires constituent une priorité en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaire et lorsqu'il s'agit d'empêcher le vol d'armes et de matières et le terrorisme nucléaires.

33. Comme c'est souvent le cas en matière de maîtrise des armements, la transparence est l'un des premiers objectifs à atteindre. Certains États ont récemment pris des mesures pour rendre leurs stocks de matières fissiles plus transparents. Pour que ces décisions soient réellement efficaces, il est nécessaire de disposer de systèmes précis de contrôle comptable des matières et de suivi de la progression et de l'ampleur du processus de démantèlement des ogives nucléaires. Ces systèmes constituent également la base des garanties internationales qui permettront de vérifier la fiabilité des informations fournies par les gouvernements, de décourager les détournements et de les détecter le cas échéant. L'objectif doit être de créer un régime de garanties qui s'applique à toutes les matières nucléaires destinées à la fabrication d'armes dans tous les pays, y compris les États dotés d'armes nucléaires, et qui soit renforcé par des dispositifs de contrôle physique.

34. Ces mesures acquièrent une importance croissante dans le cadre d'un processus de désarmement nucléaire, car pour un niveau d'armement peu élevé, des stocks importants de matières utilisables à des fins militaires représentent un risque de conflit à grande échelle. Dans un monde exempt d'armes nucléaires, l'option zéro ne peut être stable et véritablement rassurante que si toutes les matières fissiles sont placées sous un contrôle international satisfaisant. Dans le cas contraire, il existera toujours un certain nombre d'États dits du seuil, notamment si l'infrastructure nucléaire spécialisée reste en place. Alors que jusqu'à présent l'objectif du désarmement nucléaire a été abordé et appliqué en termes d'armements et de vecteurs nucléaires, il conviendra à l'avenir de mieux tenir compte du problème des matières fissiles à cet égard.

35. La question des stocks est donc extrêmement importante. Les objectifs susmentionnés sont des objectifs à part entière. Ils doivent également être envisagés conjointement avec une interdiction de la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes, mais sans faire toutefois partie intégrante de cette proposition, ce qui pourrait facilement ralentir les

négociations à ce sujet. Il vaudrait mieux traiter ces deux questions en parallèle et de façon constructive. Les progrès réalisés dans l'un de ces domaines stimuleraient la progression de l'autre, mais les deux processus ne devraient pas être entièrement dépendants l'un de l'autre.

36. Bien entendu, l'amélioration des systèmes de contrôle comptable, l'élargissement des garanties internationales, la dilution/décontamination des matières fissiles excédentaires et la mise en place d'un régime international de stockage et de contrôle du plutonium, comme il est prévu dans le Statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), peuvent limiter le risque de vol et de transfert illicite de matières nucléaires. Il s'agit là de mesures de renforcement des contrôles à la source, c'est-à-dire là où elles sont les plus efficaces. En ce qui concerne le régime international de stockage et de contrôle du plutonium, la question qui se pose pour l'avenir proche n'est pas de savoir s'il faut ou non créer un régime à part entière mais s'il faut élaborer un cadre juridique et offrir aux pays la possibilité d'enregistrer les matières fissiles lorsqu'ils l'estiment souhaitable, adoptant ainsi une approche graduelle et pragmatique.

37. Pour toutes ces raisons, le stockage définitif et en toute sécurité des matières fissiles excédentaires doit occuper un rang élevé de priorité dans l'ordre du jour de l'Institut sur la non-prolifération. Cette question est au coeur des préoccupations en matière de sécurité nucléaire, qu'il s'agisse de non-prolifération, de la meilleure façon de négocier l'interdiction de la production de matières fissiles, de la désescalade nucléaire, ou du vol et de la contrebande d'armes nucléaires.

38. L'UNIDIR va publier une évaluation des travaux et des résultats de la Conférence des Parties chargée de l'examen et de la prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et souhaiterait également publier, le moment venu, un compte rendu et une évaluation des résultats des travaux de la Commission spéciale des Nations Unie sur l'Iraq.

39. De nouvelles études devraient être consacrées au transfert des techniques liées aux armements et à la défense, en vue notamment de recenser précisément les nouvelles technologies susceptibles d'appeler des mesures de maîtrise ou de limitation d'ici 10 à 20 ans. Un atelier pourrait être organisé sur ce thème avec des représentants des services de recherche-développement de sociétés internationales et des experts scientifiques pluridisciplinaires membres d'académies des sciences nationales. Ces études auraient pour but de faire mieux comprendre aux acquéreurs d'armes les règles régissant les transferts internationaux de technologies à double usage.

D. Quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement

40. Une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, dont la date reste à fixer, fournirait une occasion unique d'examiner et de passer en revue les efforts déployés en vue du désarmement. Aujourd'hui, la conjoncture est très différente de ce qu'elle était en 1988, date de la troisième session extraordinaire ou même en 1978, date de la première session extraordinaire, à l'époque de la guerre froide.

41. Il est clair que le succès et l'importance de la session dépendront largement de la qualité des travaux préparatoires. Le Conseil a confié les préparatifs de la session à un groupe de travail : si celui-ci poursuit ses travaux, ses activités devront être coordonnées avec celles de l'Institut. L'UNIDIR pourrait se charger d'établir l'ordre du jour annoté sur la base des résultats de ses travaux et un atelier dont les participants se réuniraient une ou plusieurs fois, selon ce qui serait jugé utile et nécessaire, pourrait être convoqué à cette fin.

42. L'autre possibilité, dont l'importance concerne plus les travaux de la session extraordinaire que la tenue de la session elle-même, serait de repenser les objectifs du désarmement dans une perspective à long terme. Peut-on envisager un désarmement général et complet? Est-ce souhaitable? Que signifie-t-il? La notion semble trop vague pour orienter de quelque façon que ce soit la formulation de politiques compte tenu des réalités actuelles.

43. Le concept de sécurité commune (en coopération) peut offrir un meilleur point de départ. Du point de vue militaire, les principes essentiels de ce concept sont a) la défense du territoire national en tant que seul objectif militaire national légitime, et b) la subordination des capacités de projection de puissance aux contraintes d'un consensus international. Le premier principe est d'une importance fondamentale pour la confiance au niveau international et la stabilité militaire. Le deuxième porte sur les limites du consensus tant régional que mondial et place le débat sur les forces classiques au coeur du problème de la maîtrise des armements et de celui de l'ordre politique international. L'une des nouvelles caractéristiques de l'ONU dans les années 90 est que les grandes comme les petites puissances se sont tournées vers l'Organisation mondiale pour obtenir l'autorisation d'intervenir militairement dans une autre partie du monde et pour légitimer ces interventions.

44. Un projet de ce genre, consacré au macrodésarmement des forces générales, devrait accorder une plus large place aux variations régionales et aux éléments déterminants des forces régionales. La plus grande partie des forces classiques dans le monde sont fonction de considérations régionales. Dans le même temps, peu d'organisations régionales sont suffisamment importantes pour mener des opérations de sécurité collective : cette tâche est en général confiée à l'Organisation des Nations Unies. Dans le concept de sécurité commune, essentiellement orienté sur la prévention des conflits, les actions de sécurité collective sont des options secondaires auxquelles il est fait appel si les premiers efforts de prévention du conflit ont échoué.

45. Lors d'une réunion du Conseil quelques années auparavant, il a été souligné que le programme de recherche de l'UNIDIR devrait comprendre un projet dont les perspectives s'inscriraient dans le long terme, outre les nombreuses études appliquées sur les problèmes contemporains. Dans le domaine nucléaire, il existe de nombreux débats sur les approches du désarmement et les objectifs à long terme. Quant aux autres armes de destruction massive, des traités visant à l'élimination complète des armes chimiques et biologiques ont été négociés. Dans le domaine des armes classiques, il n'existe pratiquement rien. Le projet proposé ici associe le macrodésarmement des forces conventionnelles aux considérations de sécurité et d'ordre politique mondiaux afin d'identifier des objectifs ambitieux mais également suffisamment concrets et puissants pour

inspirer des politiques applicables dans le contexte actuel. Pour qu'une telle entreprise soit fructueuse, elle nécessite un large cadre temporel. Si une session extraordinaire est convoquée en 1998 ou en 1999, ce serait une occasion évidente à saisir pour un Institut travaillant sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

E. Coopération entre les instituts de recherche

46. Quatre activités seront maintenues au titre de cette rubrique :

a) La mise à jour et l'extension de la base de données informatisée pour l'information et la documentation de l'UNIDIR qui donne des renseignements sur la nature et l'origine des activités entreprises dans le domaine de la recherche en matière de sécurité et de désarmement. Cette base de données, qui contient plus de 1 200 références, peut dorénavant être exploitée directement par les utilisateurs externes grâce au réseau Internet. Une autre base de données a été créée, laquelle renferme des informations sur les écoles supérieures de maintien de la paix ainsi que de la documentation concernant la formation du personnel des Nations Unies et autre personnel en uniforme participant aux opérations de maintien de la paix;

b) La publication trimestrielle de la Lettre de l'UNIDIR;

c) La convocation de conférences régionales, en vue d'examiner d'une part les questions de sécurité, maîtrise des armes et désarmement propres à chaque région et d'autre part d'encourager la coopération entre les instituts de recherche dans les domaines concernés;

d) Le suivi de la Conférence sur les instituts et le dialogue en matière de sécurité, organisée par la Suisse, à Zurich, en 1994, et coparrainée par l'UNIDIR et les autres instituts européens de recherche. La Conférence a examiné les besoins en vue d'améliorer les communications et de faciliter l'accès aux données ainsi que les moyens actuellement disponibles à cet égard, notamment aux fins de relier les instituts d'Europe orientale et de l'ex-Union soviétique aux banques de données et aux réseaux informatiques actuellement mis au point. Il a été demandé à l'UNIDIR d'organiser une réunion de suivi en septembre 1996, à Genève.

F. Programme de bourses

47. L'UNIDIR propose un programme de bourses aux chercheurs des pays en développement. Ce programme porte sur une durée de trois à six mois et les boursiers sont associés aux projets de recherche en cours, ce qui permet de renforcer sensiblement la base de recherche de Genève. Le projet permet ainsi de garantir la participation de chercheurs sur "une base politique et géographique équitable" (art. II.3 des statuts de l'UNIDIR).

III. FINANCEMENT

48. L'année 1995 a été marquée par une activité intense à l'UNIDIR, essentiellement en raison du projet sur le désarmement et le règlement des conflits, et le montant des fonds recueillis a été assez important. Au début de

/...

1996, l'UNIDIR a dû affronter une aggravation de sa situation économique suite à la chute du dollar américain. La presque totalité des contributions à l'UNIDIR sont versées en dollars des États-Unis, lequel a perdu près de 25 % par rapport au franc suisse. Heureusement, une réserve de trésorerie opérationnelle assez importante d'un montant de 200 000 dollars avait pu être constituée.

49. Pour 1996, le total des contributions volontaires s'élève jusqu'à présent à 1,2 million de dollars (tableau 1). Alors que ce montant dépasse celui enregistré à la même époque pour l'année précédente, le solde d'ouverture pour 1996 était plus faible qu'en 1995. Les fonds disponibles pour cette année seront donc probablement inférieurs à ceux de l'année dernière. Les principaux pays contributeurs nous ont informés qu'ils envisagent de maintenir le même niveau de contributions à l'UNIDIR qu'en 1997.

50. Pour la présente décennie, le montant de la subvention prélevée sur le budget ordinaire des Nations Unies n'a pas changé (220 000 dollars par an) et il n'a jamais été ajusté en fonction de l'inflation. Au début de l'année 1996, il a été réduit à 198 000 dollars et, compte tenu des circonstances actuelles, il est peu probable que la subvention soit augmentée dans un proche avenir. Cela signifie que lorsqu'il reçoit des demandes de soutien économique, l'Institut ne peut offrir de contributions de contrepartie dignes de ce nom. Alors que les comptes affectés à la maîtrise des armements et au désarmement se sont amoindris depuis la fin de la guerre froide, l'UNIDIR a reçu plus d'argent de sources de financement des projets de désarmement et de développement.

51. Les tableaux 1 à 3 indiquent la situation financière de l'UNIDIR, comme suit :

- a) Tableau 1 : contributions volontaires pour 1996 et total des prévisions de recettes du fonds d'affectation spéciale;
- b) Tableau 2 : prévisions de recettes et de dépenses pour 1995 et 1996;
- c) Tableau 3 : prévision des ressources nécessaires pour 1996.

Tableau 1

Contributions volontaires pour 1996 et total des prévisions de recettes
 du Fonds d'affectation spéciale

(En milliers de dollars des États-Unis)

Contributions

A. Contributions annoncées au 17 juin 1996

Allemagne	5 000
Australie	7 500
Brésil	20 000
Finlande	22 800
Finlande	12 300
France	279 700
Norvège	100 000
Norvège	152 672
Pays-Bas	163 164
République de Corée	15 000
République de Corée	25 000
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	7 600
Sri Lanka	3 000
Suède	5 000
Suisse	59 300
Suisse	16 900
Suisse	50 800
Suisse	25 900
Conseil de l'Europe	10 000
Fondation MacArthur	23 000
OTAN	7 000
OTAN	8 400

Total partiel A	1 020 036
-----------------	-----------

B. Montant total des recettes du Fonds d'affectation spéciale

Total des réserves et solde du Fonds au 31 décembre 1995 (bilan de vérification final)	99 900
Montant estimatif des intérêts sur les recettes	20 000
Montant estimatif des recettes diverses	11 500

Total partiel B	131 400
-----------------	---------

Montant estimatif total des recettes pour 1996	1 151 436
--	-----------

Tableau 2

Prévisions de recettes et de dépenses pour 1995 et 1996

(En milliers de dollars des États-Unis)

Rubriques	1995 Prévisions révisées	1996 Prévisions initiales	1996 Prévisions révisées	Augmentation/ (diminution)
A. Recettes disponibles au début de l'année	584,1	246,6	99,9	(146,7)
B. Prévisions de recettes :				
Contributions volontaires	886,5	671,5	1 020,0	348,5
Montant estimatif des intérêts sur les recettes	25,0	25,0	20,0	(5,0)
Montant estimatif des recettes diverses	15,0	15,0	11,5	(3,5)
Subventions de l'Organisation des Nations Unies — budget ordinaire	220,0	220,0	198,0	(22,0)
Montant total	1 146,5	931,5	1 249,5	318,0
C. Montant estimatif total des fonds disponibles (A + B)	1 730,6	1 178,1	1 349,4	171,3
D. Prévisions de dépenses	1 484,0	1 049,7	1 174,8	125,1
E. Solde du Fonds à la fin de l'année (C - D)	246,6	128,4	174,6	46,2

Tableau 3

Prévisions des ressources nécessaires pour 1996

(En milliers de dollars des États-Unis)

Ressources nécessaires	1996 Prévisions initiales	1996 Prévisions révisées	Augmentation/ (diminution)
A. Recettes directes de programme et d'administration			
Personnel temporaire pour les réunions	—	2,0	2,0
Honoraires et frais de voyage des consultants	—	173,8	173,8
Groupes spéciaux d'experts	—	69,0	69,0
Traitements et dépenses communes de personnel	753,3	464,9	(288,4)
Contrats de prestation de services individuels	131,9	351,7	219,8
Programme de bourses (allocations)	84,8	10,6	(74,2)
Frais de voyage du personnel envoyé en mission	16,6	24,0	7,4
Frais de voyage des boursiers	10,4	2,0	(8,4)
Travaux contractuels d'imprimerie et de reliure	—	4,4	4,4
Location de salles de conférence	—	5,5	5,5
Location de mobilier, matériel	—	4,5	4,5
Dépenses de représentation	3,2	3,2	—
Entretien du matériel de bureautique	6,0	7,0	1,0
Abonnements et commandes renouvelables	2,0	1,2	0,8
Fournitures et accessoires	2,0	4,5	2,5
Achat de matériel de bureau	—	—	—
Total	1 010,2	1 128,3	118,1
B. Dépenses d'appui au programme (5 % du total A, déduction faite du montant de la subvention de l'ONU)	39,5	46,5	7,0
Montant estimatif total des dépenses (A + B)	1 049,7	1 174,8	125,1
C. Réserve de trésorerie opérationnelle (15 % du total de A et B, déduction faite du montant de la subvention de l'ONU)	124,5	146,5	22,0
Total A + B + C	1 174,2	1 321,3	147,1
